



## **FEDERATION DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE**

Montreuil, le 18 février 2013.

N<sup>o</sup> réf. 151M.13 – JFM/nb067.13

Lettre recommandée avec A.R.

**Objet : Demande d'intervention de l'IGAS - Situation de l'Association ANRAS.**

- **Madame Marisol TOURAINE,**  
**Ministre des affaires sociales et de la santé.**
- **Monsieur Michel SAPIN,**  
**Ministre du travail, de l'emploi, de la formation  
professionnelle et du dialogue social.**
- **Monsieur Benoît HAMON, Ministre Délégué**  
**auprès du Ministre de l'Economie et des**  
**Finances, chargé de l'économie sociale et**  
**solidaire et de la consommation.**

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Monsieur le Ministre Délégué,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur la situation de l'ASSOCIATION NATIONALE DE RECHERCHE ET D'ACTION SOLIDAIRE (ANRAS).

Cette association gère 35 établissements sur 6 départements des régions Midi-Pyrénées (Aveyron, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne) et Languedoc-Roussillon (Aude) et emploie 1.700 salariés.

Depuis plusieurs années, nous y constatons une détérioration du dialogue social et d'inquiétantes entraves à l'exercice du droit syndical (le Délégué Syndical Central est convoqué ce 22/02/2013 pour un entretien préalable à une sanction disciplinaire) alors qu'il s'agit d'un secteur accomplissant des missions de Service Public - relevant du secteur privé non lucratif (associatif) et de l'économie sociale et solidaire - tant dans son organisation que dans son financement et qui, de plus, est placé sous l'autorité des pouvoirs publics.

Nous nous interrogeons également du peu de considération que la gouvernance associative a vis-à-vis des points de vue des instances représentatives du personnel, des organisations syndicales et des pouvoirs publics quand ils questionnent la gestion de l'Association ; cela n'est pas sans conséquence pour les usagers et les salariés.

Dernièrement, malgré l'injonction de la Préfecture de Haute-Garonne de déménager le CER d'Eup dans une autre localité et de redémarrer un tout autre projet, l'Association a maintenu sa position ! Un Arrêté préfectoral de fermeture définitive a été rendu le 30 janvier dernier. L'ANRAS qui a saisi en référé le Tribunal Administratif, a été déboutée de sa saisine.

Face à la gravité de tous les évènements et faits accumulés, nous sollicitons une intervention de l'IGAS.

Nous vous demandons, dès à présent, de prendre les dispositions et mesures nécessaires pour garantir la résolution des problèmes évoqués. Notre Fédération sera très vigilante à la suite que vous donnerez à notre demande.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Monsieur le Ministre Délégué, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie GAMIOCHIPI

Secrétaire Générale

**Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT**  
**Union Fédérale de l'Action Sociale**

● BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL - Case 538 - 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL CEDEX

● Tél. : 01 55 82 87 81 ● Fax : 01 55 82 87 74 ● e-mail : ufas@sante.cgt.fr